

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Commission de
Délégation de
Service Public –
Election des
représentants du
Conseil Municipal**

N° D_24_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND-BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

**30 mars 2026**

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 21 mars 2026, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de délégation de Service Public.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1411-5,
- Considérant que la commission de délégation de service public de la ville de Montereau-Fault-Yonne est présidée de droit par Monsieur le Maire ou son représentant,
- Vu la proposition de Monsieur le Maire d'instituer ladite commission pour toute la durée du mandat,
- Vu la proposition de Monsieur le Maire d'élire les membres de délégation de service public ainsi qu'il suit :

Président : M. James CHERON ou son représentant M. Sofiane REGUIG

Membres titulaires :

- Mme Paula CAMACHO
- Mme Mariane YANGO LONGUET
- M. Christophe ESPARRAGA
- M. Gilles ASFAUX
- M. Frédéric VATONNE

.../...

Membres suppléants :

- Mme Virginie RICHARD
- Mme Béatrice CORNEILLAN
- M. Eren CELIK
- M. Dan BOURDY
- Mme Sabine DJILLALI

Le Conseil Municipal PROCÈDE à l'élection des membres de la commission de délégation de service public, et à main levée sur la base de l'acceptation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal :

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 35

La liste est donc déclarée élue pour toute la durée du mandat.

La commission de délégation de service public est donc composée ainsi :

Président : M. James CHERON ou son représentant M. Sofiane REGUIG

Membres titulaires :

- Mme Paula CAMACHO
- Mme Mariane YANGO LONGUET
- M. Christophe ESPARRAGA
- M. Gilles ASFAUX
- M. Frédéric VATONNE

Membres suppléants :

- Mme Virginie RICHARD
- Mme Béatrice CORNEILLAN
- M. Eren CELIK
- M. Dan BOURDY
- Mme Sabine DJILLALI

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, seuls ces représentants ont voix délibérative.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence en la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHERON